

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC
DE LOTBINIÈRE TENUE LE 12 AVRIL 2023, À 19 H 30 HEURES À SAINT-
AGAPIT

Sont présents à cette séance :

Saint-Janvier-de-Joly / Bernard Fortier
Laurier-Station / Huguette Charest
Lotbinière / Jean Bergeron
N.D.S.C.D'Issoudun / Annie Thériault
Saint-Agapit / Yves Gingras
Saint-Antoine-de-Tilly / Richard Bellemare
Saint-Apollinaire / Jonathan Moreau
Sainte-Agathe-de-Lotbinière / Gilbert Breton
Sainte-Croix / Stéphane Dion
Saint-Édouard-de-Lotbinière / Denise Poulin
Saint-Flavien / Normand Côté
Saint-Gilles / Robert Samson
Saint-Narcisse-de-Beaurivage / Denis Dion
Saint-Patrice-de-Beaurivage / Samuel Boudreault
Saint-Sylvestre / Nancy Lehoux
Val-Alain / Daniel Turcotte

Sont absents à cette séance :

Dosquet / Yvan Charest
Leclercville / Denis Richard

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte sous la présidence de monsieur Daniel Turcotte, préfet et maire de Val-Alain. Stéphane Bergeron, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à cette séance.

065-04-2023

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres conviennent avoir reçu l'ordre du jour. Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Normand Côté et résolu d'adopter l'ordre du jour.

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - RENCONTRES

03.01 - Avec Madame Judith Riopel, Carrefour Emploi Lotbinière - Gala JeunExcellence

03.02 - Avec Mesdames Judith Riopel, Carrefour Emploi Lotbinière, Manon Laliberté, MRC de Lotbinière - Suivi du projet PAC-MRC

03.03 - Avec Madame Gaétane Lemay, administratrice, Maison de la Famille

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

04.01 - Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 8 mars 2023

04.02 - Lecture et adoption du procès-verbal du comité administratif spécial du 30 mars 2023

04.03 - Lecture et adoption du procès-verbal du comité de cogestion du 6 avril 2023

05 - AFFAIRES COURANTES

05.01 - Administration générale

05.01.01 - Responsable en informatique - Dotation

05.01.02 - Conseiller en environnement - Dotation

05.01.03 - Technicienne en géomatique - Dotation

05.01.04 - Opérateur de balance TPO - Dotation

05.02 - Législation

05.02.01 - Avis de motion - Règlement 338-2023

05.03 - Développement

05.03.01 - FRR volet 1 - Suivi

05.03.01.01 - Pôle culturel régional - Appui financier réservé au FRR volet 1

05.03.02 - FRR volet 2 - Suivi

05.03.02.01 - TREMCA - Adhésion 2023

05.03.02.02 - Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière - PARIT - Appui financier réservé au FRR volet 2

05.03.02.03 - FRR-013-1 - Ameublement du chalet des loisirs à Dosquet

05.03.02.04 - FRR-013-2 - Réfection des cabanes des joueurs de baseball à Dosquet

05.03.03 - FRR volet 3 - Suivi

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

- 05.03.03.01** - Cadre de gestion - Adoption
- 05.03.04** - FRR volet 4 - Suivi
 - 05.03.04.01** - Étude de faisabilité - Collecte des matières résiduelles
 - 05.03.04.02** - Entente formation des pompiers - Suivi
- 05.03.05** - Oasis Lotbinière - Aide financière pour le projet nichoirs
- 05.04** - Promotion et développement économique
 - 05.04.01** - Radiation et provision des créances irrécouvrables 2022
 - 05.04.02** - Service de garde - Projet pilote dans les municipalités
 - 05.04.03** - PDZA - Adoption du budget de mise en oeuvre
- 05.05** - Hygiène du milieu
 - 05.05.01** - Parrainage de la station de suivi biologique de la rivière Bras d'Henri
 - 05.05.02** - Entente de disposition des boues d'installations septiques - Renouveau
 - 05.05.03** - Service de vidange des installations septiques - Calendrier 2023
- 05.06** - Sécurité publique
- 05.07** - Transport / Réseau routier
 - 05.07.01** - Transport collectif - Étude d'opportunité - Adoption reddition
 - 05.07.02** - PAGTCP - Acquisition d'abribus phase 1 et Implantation d'un système de billetterie en ligne
 - 05.07.03** - PAGTCP - Acquisition d'abribus phase 2
 - 05.07.04** - PADTC - Révision de la période triennale
 - 05.07.05** - PIIRL - Adoption projet
- 05.08** - Tourisme et culture
 - 05.08.01** - Politique culturelle - Adoption
 - 05.08.02** - Renouveau du site internet de Tourisme Lotbinière
 - 05.08.03** - Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière - PARIT - Cautionnement
 - 05.08.04** - Parc linéaire de la MRC - Projet d'implantation de bornes de recharge pour vélo à assistance électrique

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

05.08.05 - Fonds patrimoine et culture - Demandes supplémentaires

06 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

07 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

07.01 - Conformité de règlements d'urbanisme

07.02 - Règlement 334-2022 - Saint-Gilles - Adoption du document sur la nature des modifications effectuées

07.03 - Comité consultatif agricole (CCA) - Nomination poste résident

07.04 - Comité consultatif en aménagement du territoire (CCAT) - Nomination postes résidents

08 - INFORMATIONS DIVERSES (CORRESPONDANCES)

08.01 - Informations organisations

08.02 - Comités

08.03 - Sécurité des piétons et cyclistes - Demande au gouvernement du Québec

09 - COMPTABILITÉ ET COMPTES À PAYER

09.01 - Comptes payés et à payer du mois

09.02 - Rapport financier 2022 - Report date de dépôt

10 - AFFAIRES NOUVELLES

10.01 - Modalités de la consultation publique sur le projet de règlement 337-2023

11 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

03 - RENCONTRES

03.01 - Avec Madame Judith Riopel, Carrefour Emploi Lotbinière - Gala JeunExcellence

Madame Judith Riopel du Carrefour Emploi de Lotbinière, en remplacement de Madame Anick Pépin, nous informe que le Gala JeunExcellence Lotbinière est actuellement en période de mise en candidature. Rappelons que les candidatures sont attendues jusqu'au 24 avril 2023 et qu'elles se présentent dans 6 catégories différentes : Jeune artiste, Jeune sportif, Jeune entrepreneur, Jeune travailleur plus, Jeune engagé et Jeune persévérant. L'événement se teindra à Saint-Agapit le 26 mai prochain dès 18h00.

03.02 - Avec Mesdames Judith Riopel, Carrefour Emploi Lotbinière, Manon Laliberté, MRC de Lotbinière - Suivi du projet PAC-MRC

Mesdames Riopel et Laliberté rappellent que, dans le cadre du PAC-MRC, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) a signé

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

une entente avec la MRC de Lotbinière afin de réaliser un plan d'action d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes pour mettre en place des conditions favorables à l'attraction et à la rétention des personnes immigrantes sur notre territoire. Cette entente triennale couvre la période du 1^{er} novembre 2021 au 30 octobre 2024. Le bilan des actions réalisées dans les derniers mois en lien avec les six objectifs de l'entente est présenté.

03.03 - Avec Madame Gaétane Lemay, administratrice, Maison de la Famille

Madame Lemay vient inviter les membres du conseil de la MRC de Lotbinière à assister à l'inauguration des améliorations apportées à la Maison de la Famille qui se déroulera le samedi 20 mai 2023 dès 9h00. Cette activité permettra de visiter les lieux, de prendre connaissance des services offerts et de prendre un goûter. Les enfants sont les bienvenus. Une invitation sera envoyée dans les prochains jours.

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

066-04-2023

04.01 - Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 8 mars 2023

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Jonathan Moreau et résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC de Lotbinière du 8 mars 2023.

067-04-2023

04.02 - Lecture et adoption du procès-verbal du comité administratif spécial du 30 mars 2023

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d'adopter le procès-verbal du comité administratif spécial de la MRC de Lotbinière du 30 mars 2023.

068-04-2023

04.03 - Lecture et adoption du procès-verbal du comité de cogestion du 6 avril 2023

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu d'adopter le procès-verbal du comité de cogestion sur l'enfouissement sanitaire de Lotbinière du 6 avril 2023.

05 - AFFAIRES COURANTES

05.01 - Administration générale

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

069-04-2023

05.01.01 - Responsable en informatique - Dotation

Attendu la résolution no. 314-12-2022-CA autorisant la cédule d'affichage du poste de technicien en informatique;

Attendu que la MRC n'a pas reçu de candidature pour un technicien de premier niveau;

Attendu qu'un technicien comme celui que la MRC recherchait aurait demandé la supervision, la formation et l'accompagnement d'une firme spécialisée;

Attendu le processus de sélection réalisé, le rapport déposé et la recommandation unanime du comité de sélection;

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Richard Bellemare, appuyé par Monsieur Samuel Boudreault et résolu d'embaucher Monsieur Éric Pitzul à titre de responsable en informatique (classe professionnelle), selon les conditions prévues au contrat de travail.

070-04-2023

05.01.02 - Conseiller en environnement - Dotation

Attendu la résolution no. 033-02-2023-CA autorisant la cédule d'affichage du poste de conseiller en environnement;

Attendu le processus de sélection, le rapport déposé et la recommandation unanime du comité de sélection;

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Madame Huguette Charest et résolu de nommer Monsieur Louis Cournoyer à titre de conseiller en environnement (classe professionnelle), selon les conditions prévues au contrat de travail.

071-04-2023

05.01.03 - Technicienne en géomatique - Dotation

Attendu la résolution no. 034-02-2023-CA autorisant la cédule d'affichage du poste de technicien en géomatique;

Attendu le processus de sélection, le rapport déposé et la recommandation unanime du comité de sélection;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

072-04-2023

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Normand Côté et résolu d'embaucher Madame Mélissa Gonthier à titre de technicienne en géomatique (classe technicien), selon les conditions prévues au contrat de travail.

05.01.04 - Opérateur de balance TPO - Dotation

Attendu la résolution no. 036-02-2023-CA autorisant la cédule d'affichage du poste d'opérateur de balance (TPO);

Attendu le processus de sélection, le rapport déposé et la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dion, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu d'embaucher Monsieur Louis Ménard à titre d'opérateur de balance (TPO) (classe opérateur de balance), selon les conditions prévues au contrat de travail.

05.02 - Législation

05.02.01 - Avis de motion - Règlement 338-2023

Avis de motion est donné par Madame Annie Thériault que le conseil de la MRC de Lotbinière adoptera à une session ultérieure un règlement remplaçant le règlement de modification des tarifs pour une demande révision de l'évaluation foncière.

Un projet de ce règlement est déposé et présenté séance tenante.

05.03 - Développement

05.03.01 - FRR volet 1 - Suivi

073-04-2023

05.03.01.01 - Pôle culturel régional - Appui financier réservé au FRR volet 1

Attendu les recommandations de l'étude d'opportunité déposée en décembre 2021 par le Groupe GID concernant la mise en place d'un pôle culturel régional central et accessible au plus grand nombre de citoyens et de touristes (rôle centrifuge), tout en rayonnant et soutenant la diffusion sur l'ensemble du territoire de la MRC de Lotbinière (rôle centripète);

Attendu que la nouvelle politique culturelle 2023 de la MRC de Lotbinière souhaite ancrer le développement culturel dans le territoire et vise l'accroissement des lieux de diffusion et de création sur l'ensemble du territoire (2.2), tout en assumant un rôle de concertation et de mobilisation de

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

l'ensemble des acteurs culturels (4.1), ainsi qu'un financement adéquat des équipements et infrastructures culturels (2.1.1);

Attendu la volonté politique de la municipalité de Saint-Apollinaire d'offrir des espaces d'occupation d'un pôle culturel régional dans le cadre du processus de requalification de son église (dont la vocation culturelle de bibliothèque-médiathèque serait complémentaire), tout en répondant à l'objectif de mutualisation des ressources et équipements nécessaires pour assurer la diffusion culturelle sur le territoire (4.2.3);

Attendu que l'assurance d'un soutien financier de la MRC de Lotbinière en vue de l'implantation d'un pôle culturel régional permettra à la municipalité de Saint-Apollinaire de démontrer le soutien régional lors des demandes d'aides financières auprès du Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) et du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) en vue de la requalification et la transformation de l'église en espace culturel;

Attendu la disponibilité de fonds au volet 1 du FRR - Soutien au rayonnement des régions, en concordance avec l'objectif de ce fonds d'appuyer la réalisation de projets mobilisateurs;

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dion, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu de réserver, jusqu'à la date d'annonce des projets retenus du prochain appel de projets du CPRQ, un montant de 500 000 \$ au FRR volet 1 afin de soutenir le projet d'implantation d'un pôle culturel régional dans le cadre de la requalification de l'église de Saint-Apollinaire.

Le promoteur devra informer la MRC dès l'annonce des projets retenus afin de déposer ce dernier au comité régional de sélection du Fonds régions et ruralité, volet 1, soutien au rayonnement des régions si le projet de pôle culturel régional fait partie des projets retenus.

05.03.02 - FRR volet 2 - Suivi

074-04-2023

05.03.02.01 - TREMCA - Adhésion 2023

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu de défrayer la cotisation annuelle de 10 000 \$ de la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA).

Payable avec le FRR volet 2

075-04-2023

05.03.02.02 - Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière - PARIT - Appui financier réservé au FRR volet 2

Attendu que le Domaine Joly-De Lotbinière a déposé une demande au Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) du ministère

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

du Tourisme via son projet de mise en valeur du fleuve d'un montant total de 5 millions de dollars en 2022;

Attendu que le ministère du Tourisme a annoncé, suite au dépôt de la demande via la députée de Lotbinière-Frontenac, en juin 2022, l'investissement de 2,5 millions de dollars pour contribuer à la préservation et la mise en valeur de ce joyau du patrimoine grâce à l'acceptation du projet de mise en valeur du fleuve;

Attendu que le Domaine Joly-De Lotbinière est l'attrait touristique principal et majeur de la MRC de Lotbinière et le 9^e attrait en importance pour la région au complet de la Chaudière-Appalaches;

Attendu que le projet de mise en valeur du fleuve est en adéquation avec les orientations de la planification stratégique de la MRC de Lotbinière et du département de tourisme de la MRC :

MRC de Lotbinière :

- *Soutenir le développement d'une offre touristique diversifiée;*
- *Soutenir tous les citoyens, des jeunes aux aînés, pour l'amélioration de leur qualité de vie;*
- *Améliorer et diversifier l'offre de services aux citoyens;*
- *Favoriser un milieu de vie dynamique, attractif et accueillant;*
- *Promouvoir notre territoire et ses atouts.*

Département de tourisme de la MRC :

- *Un développement basé sur un développement durable;*
- *Un développement qui repose sur la vitalité de nos milieux;*
- *Offrir un milieu de vie attractif;*

Attendu que le projet de mise en valeur du fleuve est un projet structurant pour la région et que le Domaine Joly-De Lotbinière prévoit un impact considérable au niveau de la génération de nouvelles retombées économiques en plus de la croissance de la notoriété et du rayonnement de la destination;

Attendu que le montage financier déposé au ministère du Tourisme pour le projet de mise en valeur du fleuve du Domaine Joly-De Lotbinière propose un apport financier gouvernemental complémentaire de l'ordre de 30 % du coût

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

total du projet en provenance de la MRC de Lotbinière (FRR volet 2), soit de 1,5 million de dollars;

Il est proposé par Monsieur Richard Bellemare, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu d'octroyer le financement de 1,5 million de dollars demandé pour réaliser le projet de mise en valeur du fleuve au Domaine Joly-De Lotbinière via le Fonds régions et ruralité, volet 2, conditionnellement à l'octroi des sommes demandées par l'ensemble des bailleurs de fonds et à l'acceptation de la caution en faveur de la MRC de Lotbinière envers le Domaine Joly-De Lotbinière et sa fondation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Les termes du décaissement seront établis ultérieurement selon les besoins de l'organisme et/ou de sa fondation et selon les barèmes municipaux auxquels sont assujettis la MRC de Lotbinière.

076-04-2023

05.03.02.03 - FRR-013-1 - Ameublement du chalet des loisirs à Dosquet

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

Une demande financière de 15 000 \$ a été déposée pour le dossier cité en titre. Le projet consiste à faire l'acquisition d'ameublement pour le chalet des loisirs qui a été agrandi et rénové, soit des chaises, tables, électroménagers et bancs pour le local de change de la patinoire.

Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2019-20220;

Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 15 000 \$ provenant de l'enveloppe du secteur local du volet 2 du FRR. Il est conseillé d'octroyer la subvention en 1 seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Samuel Boudreault et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme de 15 000 \$ à la municipalité de Dosquet pour le projet FRR-013-1 – Ameublement pour le chalet des loisirs.

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

077-04-2023

05.03.02.04 - FRR-013-2 - Réfection des cabanes des joueurs de baseball à Dosquet

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

Une demande financière de 10 000 \$ a été déposée pour le dossier cité en titre. Le projet consiste à poursuivre l'amélioration du terrain de baseball de la municipalité en effectuant la réfection des cabanes des joueurs de baseball.

Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2019-20220;

Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 10 000 \$ provenant de l'enveloppe du secteur local du volet 2 du FRR. Il est conseillé d'octroyer la subvention en 1 seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.

Il est proposé par Madame Huguette Charest, appuyé par Monsieur Normand Côté et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme de 10 000 \$ à la municipalité de Dosquet pour le projet FRR-013-2 – Réfection des cabanes des joueurs de baseball.

05.03.03 - FRR volet 3 - Suivi

078-04-2023

05.03.03.01 - Cadre de gestion - Adoption

Attendu que l'entente sur le projet Signature innovation prévoit l'adoption d'un cadre de gestion;

Attendu la recommandation du comité directeur;

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dion, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'adopter le cadre de gestion présenté et de le publier sur le site internet de la MRC.

05.03.04 - FRR volet 4 - Suivi

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

079-04-2023

05.03.04.01 - Étude de faisabilité - Collecte des matières résiduelles

Attendu que la MRC de Lotbinière a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Attendu que les municipalités de Saint-Agapit, Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Sainte-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Sainte-Croix et Val-Alain (pour la MRC de Lotbinière), Deschaillons-sur-St-Laurent, Fortierville, Parisville, Sainte-Françoise (pour la MRC de Bécancour) et Villeroy (pour la MRC de l'Érable) désirent participer à une étude de faisabilité et diagnostics concernant le regroupement progressif des services de collecte des matières résiduelles (MR) dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Attendu que cette initiative résulte d'une discussion tenue le 8 mars 2023 à Saint-Agapit lors du forum des maires;

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Madame Huguette Charest et résolu que :

- le conseil de la MRC de Lotbinière s'engage à participer à l'étude de faisabilité et diagnostics concernant le regroupement progressif des services de collecte des matières résiduelles et à assumer une partie des coûts. Dans le cas présent, la partie des coûts du milieu est assumée par l'organisme responsable via le surplus PGMR de la MRC de Lotbinière appartenant d'emblée aux 23 municipalités participantes;
- le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- le préfet, M. Daniel Turcotte, et le directeur général, M. Stéphane Bergeron, sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

05.03.04.02 - Entente formation des pompiers - Suivi

080-04-2023

05.03.05 - Oasis Lotbinière - Aide financière pour le projet nichoirs

Attendu que la MRC de Lotbinière soutient l'Oasis Lotbinière dans la réalisation de son projet nichoirs depuis quelques années;

Attendu que le projet nichoirs propose à sa clientèle un projet tangible qui contribue à améliorer la qualité de vie des personnes vivant ou ayant vécu une

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

problématique de santé mentale, une période difficile ou un déséquilibre émotionnel;

Attendu que ce soutien représente une aide de 15 \$ du nichoir afin de permettre à l'Oasis de les vendre 30 \$ l'unité;

Attendu que le bilan 2022-2023 de l'organisme fait état de 245 nichoirs construits et vendus dans la MRC de Lotbinière en 2022-2023;

Il est proposé par Monsieur Jonathan Moreau, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu d'accorder une aide financière de 3 675 \$ (245 nichoirs X 15 \$) à l'Oasis de Lotbinière pour le projet nichoirs 2022-2023, conformément à l'engagement pris via la résolution 130-04-2022 et de signifier à l'organisme l'intention de la MRC d'appuyer à nouveau le projet pour l'année 2023-2024 en renouvelant l'entente.

05.04 - Promotion et développement économique

081-04-2023

05.04.01 - Radiation et provision des créances irrécouvrables 2022

Attendu que la MRC de Lotbinière est responsable de la gestion des fonds FLI, FLS et Triple F;

Attendu que la MRC de Lotbinière est également responsable du fonds d'urgences PAUPME;

Attendu que les fonds décrits apparaissent dans les états financiers de la MRC de Lotbinière;

Attendu que les mauvaises créances 2022 se résument par :

Fonds local d'investissement (FLI)

Radiation de prêt	0,00 \$
Provision pour mauvaise créance	<u>15 581.71 \$</u>
Total pour le FLI	15 581.71 \$

Fonds locaux de solidarité (FLS)

Radiation de prêt	0,00 \$
Provision pour mauvaise créance	<u>13 828.18 \$</u>
Total pour le FLS	13 828.18 \$

Fonds Triple F (FTF)

Radiation de prêt	0,00 \$
Provision pour mauvaise créance	<u>915.93 \$</u>
Total pour le FTF	915.93 \$

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Fonds d'urgence (PAUPME)

Radiation de prêt	0,00 \$
Provision pour mauvaise créance	0,00 \$
Provision pour pardon de prêts	<u>564 646.78 \$</u>
Total pour le PAUPME	564 646.78 \$

Il est proposé par Monsieur Yves Gingras, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'accepter de radier les mauvaises créances 2022 pour les Fonds FLI, FLS, FTF et PAUPME conformément aux montants présentés.

082-04-2023

05.04.02 - Service de garde - Projet pilote dans les municipalités

05.04.03 - PDZA - Adoption du budget de mise en oeuvre

Attendu que le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) révisé a été adopté au conseil de la MRC de Lotbinière du 8 mars 2023 via la résolution #052-03-2023;

Attendu que le PDZA révisé implique la fusion des budgets de mise en oeuvre de celui-ci et de Goûtez Lotbinière;

Attendu que les partenaires financiers de Goûtez Lotbinière seront de nouveau sollicités pour une 6^e entente de partenariat triennale aux fins de mise en oeuvre du plan d'action;

Attendu que le PDZA révisé répond aux enjeux de la Planification stratégique 2019-2022 de la MRC de Lotbinière;

Attendu qu'un montant annuel de 30 000 \$ est nécessaire pour la mise en oeuvre du PDZA révisé sur une période de cinq ans soit pour les années 2023 à 2027 inclusivement;

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Normand Côté et résolu qu'un montant de 30 000 \$ soit réservé annuellement à même l'enveloppe du Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2, aux fins de mise en oeuvre du PDZA révisé pour 2023 et 2024.

083-04-2023

05.05 - Hygiène du milieu

05.05.01 - Parrainage de la station de suivi biologique de la rivière Bras d'Henri

Attendu que l'indice Benthos permettant de déterminer la qualité de l'eau indiquait une eau de mauvaise qualité en 2015 à l'échelle de la rivière Bras

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

d'Henri passant dans les municipalités de Saint-Narcisse-de-Beaurivage et Saint-Gilles;

Attendu qu'il est nécessaire de mettre à jour l'indice Benthos sur les principaux cours d'eau de la MRC de Lotbinière afin de faire le suivi de la qualité de l'eau;

Attendu que le COBARIC est en mesure de mettre à jour l'indice Benthos de la rivière Bras d'Henri pour la somme de 4 000 \$;

Attendu que le CCE à sa rencontre du 9 février 2023 recommande l'octroi d'un montant de 4 000 \$ au COBARIC afin de mettre à jour l'indice Benthos sur la rivière Bras d'Henri;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Madame Nancy Lehoux et résolu l'octroi d'un montant de 4 000 \$ au COBARIC afin de mettre à jour l'indice Benthos sur la rivière Bras d'Henri pour les années 2023 et 2024.

Payable avec le budget Environnement

05.05.02 - Entente de disposition des boues d'installations septiques - Renouveau

05.05.03 - Service de vidange des installations septiques - Calendrier 2023

05.06 - Sécurité publique

05.07 - Transport / Réseau routier

084-04-2023

05.07.01 - Transport collectif - Étude d'opportunité - Adoption reddition

Attendu l'aide financière octroyée par le MAMH (volet 4 du FRR) pour la réalisation d'une étude d'opportunité afin de regrouper les services de transport collectif de la ville de Lévis et de la MRC de Lotbinière;

Attendu la reddition de compte présentée;

Il est proposé par Madame Huguette Charest, appuyé par Monsieur Stéphane Dion et résolu d'adopter la reddition de compte présentée pour l'étude d'opportunité en transport collectif.

085-04-2023

05.07.02 - PAGTCP - Acquisition d'abribus phase 1

Attendu que la MRC avait déposé deux propositions de projet en décembre 2022 dans le cadre du PAGTCP, soit : Acquisition d'abribus avec bancs et

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

panneau d'information à l'arrêt et Implantation d'un système de billetterie en ligne;

Attendu que le 28 mars 2023 le ministère des Transports du Québec confirmait l'admissibilité du projet d'acquisition d'abribus avec bancs, sauf le volet panneau d'information à l'arrêt du projet qui est inadmissible;

Attendu que la MRC doit maintenant déposer la demande d'aide financière complète au ministère;

Attendu que la MRC de Lotbinière a élaboré un plan triennal de développement du transport collectif pour la période 2022-2024 dans lequel il est prévu de développer de nouveaux services;

Attendu que la bonification du transport collectif passe par la mise en place d'infrastructures confortables, accessibles et faciles d'utilisation;

Attendu qu'une convention d'aide financière devra être conclue entre le ministère des Transports et la MRC de Lotbinière;

Il est proposé par Monsieur Richard Bellemare, appuyé par Monsieur Stéphane Dion et résolu :

- d'autoriser le dépôt du projet Acquisition d'abribus phase 1 au ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes;
- d'autoriser le directeur général, Monsieur Stéphane Bergeron, à signer le formulaire de demande d'aide financière, la convention d'aide financière et tout document donnant plein effet à la présente résolution et au financement du projet en lien avec le programme;
- de confirmer que la MRC de Lotbinière contribuera financièrement au projet;
- de confirmer que les dépenses du projet ne font pas l'objet d'une aide financière provenant d'un autre ministère, d'une agence ou d'un mandataire du gouvernement.

086-04-2023

05.07.03 - PAGTCP - Acquisition d'abribus phase 2

Attendu que la MRC de Lotbinière est admissible à une aide financière pour des projets d'infrastructure dans le cadre du *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes* (PAGTCP);

Attendu que la MRC de Lotbinière a élaboré un plan triennal de développement du transport collectif pour la période 2022-2024 dans lequel il est prévu de développer de nouveaux services;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que la bonification du transport collectif passe par la mise en place d'infrastructures confortables, accessibles et faciles d'utilisation;

Attendu que la MRC souhaite déposer la proposition de projet suivante dans le cadre de l'appel du PAGTCP du 15 avril 2023 :

- Acquisition d'abribus avec bancs – Phase 2;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Richard Bellemare et résolu d'autoriser Monsieur Stéphane Bergeron, directeur général, à effectuer un premier dépôt de projet, puis une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec dans le cadre du *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes* pour le projet énoncé ci-dessus.

087-04-2023

05.07.04 - PADTC - Révision de la période triennale

Attendu que la MRC de Lotbinière a fait du transport collectif une priorité dans sa Planification stratégique de 2019-2022;

Attendu que la MRC de Lotbinière et ses partenaires ont effectué une consultation par sondage auprès de la population afin de connaître les habitudes de déplacement du milieu;

Attendu que la MRC a déposé une étude d'opportunité en transport collectif le 31 décembre 2022;

Attendu que la MRC de Lotbinière a déposé au ministère des Transports et de la Mobilité durable une demande d'aide financière au volet II du *Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC)* le 31 octobre 2022;

Attendu que, dans le cadre de cette demande, la MRC de Lotbinière a déposé au ministère un plan triennal de développement du transport collectif pour la période 2022-2024, approuvé par la résolution 301-10-2022;

Attendu que dans le cadre de son plan triennal de développement la MRC s'est engagée à effectuer 21 000 déplacements en 2022, 55 400 déplacements en 2023 et 64 500 déplacements en 2024;

Attendu que le 7 mars 2023 la MRC a reçu une lettre de la ministre confirmant l'octroi d'une aide financière de 1,9 million de dollars pour la période 2022-2024 dans le cadre du volet II du PADTC;

Attendu que la confirmation des montants octroyés à la MRC de Lotbinière pour le maintien et le développement du transport collectif a été envoyée 5

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

mois après le dépôt de la demande (31 octobre 2022) et 15 mois après le début de la période triennale de financement (1^{er} janvier 2022);

Attendu que cela laisse à la MRC de Lotbinière une période de 18 mois, plutôt que 3 ans, pour atteindre les objectifs du programme;

Attendu que la MRC a identifié des incohérences dans le volet développement de l'aide financière accordée, reposant exclusivement sur un rendement en fonction du nombre de déplacements produits;

Attendu que le territoire de la MRC est un milieu rural périurbain à faible densité de population et que ce contexte géographique ne lui permet pas d'avoir un rendement soutenu en matière d'achalandage du transport collectif;

Il est proposé par Madame Annie Thériault, appuyé par Madame Huguette Charest et résolu de demander à la ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault, de signer avec la MRC de Lotbinière un avenant à la convention financière prévue dans le cadre du volet 2 du *Programme d'aide au développement du transport collectif*, afin de décaler la période triennale de financement à la date de signature de la convention, soit le 15 mars 2023, au lieu du 1^{er} janvier 2022.

05.07.05 - PIIRL - Adoption projet

05.08 - Tourisme et culture

05.08.01 - Politique culturelle - Adoption

Attendu la démarche de renouvellement de la première politique culturelle de la MRC de Lotbinière, datant de 2004;

Attendu la démarche complète de diagnostic, analyse et consultation réalisée par la firme Artefac urbain depuis avril 2021 (résolution 422-11-2021);

Attendu la validation des axes d'interventions, orientations et objectifs de la nouvelle politique culturelle 2023 à l'interne, ainsi que par les élus qui ont reçu le projet final lors de la séance du conseil de mars 2023;

Il est proposé par Monsieur Richard Bellemare, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d'adopter et d'assurer la mise en œuvre de la nouvelle politique culturelle de la MRC de Lotbinière.

088-04-2023

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

089-04-2023

05.08.02 - Renouveau du site internet de Tourisme Lotbinière

Attendu que le site Internet de Tourisme Lotbinière est actuellement un sous-domaine géré par Tourisme Chaudière-Appalaches;

Attendu qu'une entente a été signée entre la MRC de Lotbinière et Tourisme Chaudière-Appalaches le 13 janvier 2020 pour une période de 3 ans, à raison de frais annuels d'hébergement de 8 000 \$ par année;

Attendu que l'article 12.1 de l'entente mentionne que l'entente sera renouvelée automatiquement pour des périodes de 12 mois, à moins d'un avis écrit de 90 jours, à la fin du contrat;

Attendu que Tourisme Chaudière-Appalaches a informé la conseillère en développement touristique de la MRC de Lotbinière, le 20 mars 2023, par écrit, que les sous-domaines ne seront plus supportés à partir du 1^{er} février 2025;

Il est proposé par Monsieur Yves Gingras, appuyé par Madame Nancy Lehoux et résolu de maintenir le renouvellement du site Internet de Tourisme Lotbinière en sous-domaine du site Internet de Tourisme Chaudière-Appalaches jusqu'au plus tard le 1^{er} février 2025. D'ici le 1^{er} février 2025, d'autres options d'hébergement seront étudiées.

090-04-2023

05.08.03 - Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière - PARIT - Cautonnement

Attendu que la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière, situé au 7015, route de Pointe Platon, Sainte-Croix, G0S 2H0, désire obtenir un prêt d'une institution financière – Desjardins – au montant de 1 000 000 \$, remboursable selon les termes fixés entre l'organisation et l'institution financière;

Attendu que cette institution financière (Desjardins) exige que la MRC de Lotbinière couvre le service de dette à titre de garantie;

Attendu que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) considère que la couverture du service de dette revient globalement à être une caution en faveur de l'organisation;

Attendu que l'action de couverture du service de dette est considérée comme une action de cautionnement, la MRC doit répondre de ses obligations;

Attendu que, pour répondre à ses obligations, il est résolu que la MRC de Lotbinière demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) l'autorisation de se rendre caution de cette obligation;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu que la MRC de Lotbinière se porte caution en faveur de la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière d'un montant de 1 000 000 \$ selon les termes et conditions qui seront mentionnés dans le projet de convention de cautionnement. Le projet de cautionnement et l'action de caution en faveur de l'organisation sont conditionnels à l'acceptation de la demande de la MRC par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

091-04-2023

05.08.04 - Parc linéaire de la MRC - Projet d'implantation de bornes de recharge pour vélo à assistance électrique

Attendu que le Parc linéaire de la MRC de Lotbinière est également un tronçon du Sentier Transcanadien (le plus long réseau de sentiers du monde avec 28 000 km traversant 13 provinces);

Attendu que le cyclisme est en croissance au Québec selon l'État du Vélo au Québec en 2020, produit par Vélo Québec, avec plus de la moitié des Québécois qui pratiquent le vélo (54 %) et que, par rapport aux données de 2015, il s'agit d'une augmentation de 250 000 cyclistes;

Attendu que non seulement les cyclistes sont de plus en plus nombreux, mais ils dépensent davantage (achat de vélos, équipement, accessoires, entretien). En 2020, le marché était évalué à 565 millions de dollars, soit 65 millions de plus qu'en 2015. Les Québécois ont acheté près de 950 000 vélos (les ventes se maintiennent généralement à 600 000 par année depuis 2000), un record qui confirme l'engouement observé sur les pistes. Pour plusieurs, cette activité représente une occasion de partir pour une ou plusieurs journées;

Attendu qu'en 2020, près d'un vélo pour adulte vendu sur quatre (26 %) était à assistance électrique et que, d'après les données de Vélo Québec, cette part significative du marché porte à 365 000 le nombre de vélos à assistance électrique en circulation, soit 8 % du parc vélo des adultes;

Attendu qu'un projet d'implantation de bornes de recharge pour vélo électrique ou à assistance électrique est en adéquation avec la planification stratégique du département de tourisme de la MRC de Lotbinière :

- Optimiser la cohérence du développement touristique;
- Développer le tourisme lent et la mobilité douce;
- Positionner la région comme une destination de tourisme lent;
- Renforcer l'offre et le développement d'un tourisme durable, inclusif et responsable.

Attendu que le département de tourisme de la MRC de Lotbinière a un souci d'uniformité avec les autres régions du Québec et que Tourisme Cantons-de-l'Est a récemment annoncé qu'elle procèdera à l'achat de 7 bornes de

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

recharge (les Vélovoûtes) pour ses cœurs villageois et que Tourisme Mauricie en achètera 3 unités du même fournisseur;

Attendu que du financement est disponible via le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

Il est proposé par Monsieur Richard Bellemare, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu d'appuyer le dépôt par la MRC de Lotbinière au Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) du ministère des Transports et de la Mobilité durable d'un projet d'implantation de deux bornes de recharge pour vélo à assistance électrique ou électrique (une à Saint-Agapit et une à Dosquet) pour un montant total (taxes nettes) de 28 201 \$. Le programme Véloce III offre la possibilité de financer les coûts totaux admissibles du projet à la hauteur de 50 %. La MRC de Lotbinière accepte de financer 30 % du montant total du projet, conditionnellement à l'acceptation du projet au programme Véloce III, pour un montant total de 8 927 \$. Les municipalités de Saint-Agapit et de Dosquet financeront le projet à une hauteur de 10 % chacune soit pour un montant de 2 587 \$ chacun.

092-04-2023

05.08.05 - Fonds patrimoine et culture - Demandes supplémentaires

Attendu que l'entente de développement culturel 2021-2023 de la MRC de Lotbinière dispose de sommes résiduelles permettant d'appuyer des projets supplémentaires dans le cadre du Fonds patrimoine et culture 2023;

Attendu que deux autres demandes ont été déposées au Fonds patrimoine et culture 2023;

Attendu que le comité d'analyse, composé de deux agents de développement de la MRC de Lotbinière et d'une représentante de la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications du Québec, s'est prononcé favorablement à ces demandes en se basant sur le guide d'appel de projets;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Madame Huguette Charest et résolu d'autoriser les versements présentés ci-dessous aux demandeurs selon les modalités prescrites au guide d'appel de projets du Fonds Patrimoine et Culture 2023 de la MRC de Lotbinière.

ORGANISME	PROJET	MONTANT ACCORDÉ
Les Rendez-vous sur le Parvis	Animation culturelle à l'espace Raymond-Bergeron	1 000 \$
Corporation de développement économique et communautaire de Leclercville (CDECL)	Exposition Les Filles du Roy dans la MRC de Lotbinière	1 000 \$

**PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

Total	2 000 \$
--------------	-----------------

06 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

07 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

093-04-2023

07.01 - Conformité de règlements d'urbanisme

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu de certifier conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière les règlements d'urbanisme suivants et d'autoriser le directeur général à délivrer, par voie de la présente, les certificats de conformité correspondants.

Municipalité	Adoption	Type	No du règlement	No du certificat
Sainte-Croix	6 mars 2023	Plan urbanisme	681-2023	2023-09
Sainte-Croix	6 mars 2023	Zonage	682-2023	2023-10
Saint-Sylvestre	6 mars 2023	Entente promoteur	165-2022	2023-11
Saint-Antoine-de-Tilly	14 mars 2023	Plan d'urbanisme	2023-696	2023-12
Saint-Gilles	13 mars 2023	Concordance	612-23	2023-13
Saint-Gilles	27 mars 2023	Démolition	613-23	2023-14
Saint-Gilles	13 février 2023	Zonage	611-22	2023-15
Saint-Sylvestre	3 avril 2023	Lotissement	170-2023	2023-16
Leclercville	4 avril 2023	Démolition	2023-181	2023-17
Saint-Flavien	13 mars 2023	Entente promoteur	02-2023	2023-18

094-04-2023

07.02 - Règlement 334-2022 - Saint-Gilles - Adoption du document sur la nature des modifications effectuées

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté son SADR en février 2005 (règlement 172-2005) et qu'il est entré en vigueur le 22 juin 2005;

Attendu qu'elle a adopté le 8 février 2023 le règlement numéro 334-2022 modifiant le SADR, afin de modifier les limites du périmètre urbain (PU) de la municipalité de Saint-Gilles;

Attendu que ce règlement est entré en vigueur le 17 mars 2023, suite à un avis favorable de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que suite à cette entrée en vigueur, la MRC est tenue d'adopter un document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité doit apporter à ses règlements d'urbanisme, pour tenir compte de la modification au SADR;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d'adopter le document sur la nature des modifications que la municipalité de Saint-Gilles, seule concernée, devra apporter à ses règlements d'urbanisme pour se conformer au règlement 334-2022.

095-04-2023

07.03 - Comité consultatif agricole (CCA) - Nomination poste résident

Attendu que le paragraphe 3° de l'article 148.3 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (ch. A-19.1) prévoit qu'un membre citoyen doit être nommé au Comité consultatif agricole (CCA) par le conseil de la MRC de Lotbinière;

Attendu qu'un appel de candidatures a été réalisé en mars 2023 et que trois candidatures ont été reçues;

Attendu que Madame Virginie Rochet, résidante sur le territoire de la MRC de Lotbinière, se qualifie comme membre du CCA;

Attendu la recommandation du comité d'aménagement de la MRC de Lotbinière;

Attendu le règlement numéro 76-1997 de la M.R.C. de Lotbinière, constituant le CCA et établissant les règles de fonctionnement;

Il est proposé par Monsieur Jonathan Moreau, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu de nommer Madame Virginie Rochet membre citoyen du comité consultatif agricole.

096-04-2023

07.04 - Comité consultatif en aménagement du territoire (CCAT) - Nomination postes résidents

Attendu que le paragraphe 1° de l'article 148.0.0.1 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (ch. A-19.1) prévoit que trois membres citoyens doivent être nommés au Comité consultatif en aménagement du territoire (CCAT) par le conseil de la MRC de Lotbinière;

Attendu qu'un appel de candidatures a été réalisé en mars 2023 et que trois candidatures ont été reçues;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que Messieurs Pierre Bluteau, François Varin et Mathieu Roy, résidants sur le territoire de la MRC de Lotbinière, se qualifient comme membres du CCAT;

Attendu la recommandation du comité d'aménagement de la MRC de Lotbinière;

Il est proposé par Madame Annie Thériault, appuyé par Madame Huguette Charest et résolu de nommer Messieurs Pierre Bluteau, François Varin et Mathieu Roy membres citoyens du comité consultatif en aménagement du territoire.

08 - INFORMATIONS DIVERSES (CORRESPONDANCES)

08.01 - Informations organisations

08.02 - Comités

08.03 - Sécurité des piétons et cyclistes - Demande au gouvernement du Québec

097-04-2023

Attendu que les Québécoises et Québécois ont été profondément ébranlés par le décès tragique de la petite Mariia Legenkivska, survenu à la suite d'une collision le 13 décembre 2022;

Attendu que les enfants piétons ou cyclistes sont plus vulnérables que les adultes piétons et cyclistes, alors que ces modes de transport leur permettent de se déplacer de manière autonome vers l'école ou le parc;

Attendu que la mise en place de mesures structurantes favorisant la sécurité des usagers de la route (rues conviviales, liens cyclables protégés, élargissement des trottoirs, bollards, réduction de la vitesse, dos d'âne, etc.) fait partie des priorités municipales;

Attendu que la Politique de mobilité durable du gouvernement du Québec, adoptée en 2018, avec l'objectif de vision zéro accident n'a toujours pas été déployée;

Attendu qu'en 2022, 36 piétons sont morts sur le territoire de la SQ, qu'en moyenne, une personne piétonne meurt tous les 5 jours au Québec et que depuis 10 ans, ce sont plus de 27 000 personnes qui ont été blessées et 650 personnes qui sont décédées, alors qu'elles se déplaçaient à pied;

Attendu que selon l'Institut national de santé publique du Québec entre les années 2017 et 2023, on estime que 81 enfants âgés de 5 à 12 ans ont été blessés par un véhicule motorisé;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que la promotion des déplacements actifs entre la maison et l'école auprès des jeunes devrait être privilégiée, car les déplacements actifs sont bénéfiques et permettent l'interaction, la socialisation et favorisent l'autonomie et la santé physique, en plus, le transport actif ne produit aucune émission polluante;

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dion, appuyé par Monsieur Samuel Boudreault et résolu :

- que la MRC de Lotbinière demande au gouvernement provincial d'augmenter rapidement et significativement le budget accordé à l'aménagement de mesures de sécurisation prouvées et efficaces autour des écoles du Québec;
- que la MRC de Lotbinière demande au gouvernement provincial de revoir son processus d'accompagnement et de gestion des demandes municipales à ce sujet;
- que la MRC de Lotbinière demande au gouvernement provincial de mettre en oeuvre la stratégie de prévention en sécurité routière.

09 - COMPTABILITÉ ET COMPTES À PAYER

098-04-2023

09.01 - Comptes payés et à payer du mois

Il est proposé par Monsieur Normand Côté, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu de ratifier le paiement des comptes payés, d'autoriser le paiement des comptes à payer présentés dans la liste du cahier d'assemblée et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en faire le paiement.

Description	Montants
Liste des déboursés	
Chèques émis	49 386,18 \$
Dépôts directs à faire	384 064,18 \$
Prélèvements (Paiements par Accès D)	153 429,78 \$
Total des paiements :	586 880,14 \$
Ces montants peuvent aussi comprendre certaines dépenses incluses dans la liste qui suit :	
Liste des engagements:	128 262,09 \$

09.02 - Rapport financier 2022 - Report date de dépôt

10 - AFFAIRES NOUVELLES

099-04-2023

10.01 - Modalités de la consultation publique sur le projet de règlement 337-2023

Attendu l'adoption par le Conseil de la MRC, à son assemblée du 8 février 2023, du projet de règlement 337-2023 modifiant le schéma d'aménagement

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

et de développement révisé (SADR) afin de modifier les limites du périmètre d'urbanisation (PU) de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun;

Attendu qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.), ce projet doit être soumis à une consultation publique;

Attendu qu'en raison d'un enjeu de nature technique, la consultation publique initialement prévue le 11 avril 2023 a dû être reportée à une date ultérieure;

Il est proposé par Madame Nancy Lehoux, appuyé par Madame Huguette Charest et résolu :

- de fixer une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 337-2022, qui se tiendra le mardi 9 mai 2023 à 19h00, au centre administratif de la MRC de Lotbinière à Sainte-Croix;
- de fixer également une période de consultation écrite sur ce projet devant débiter le 25 avril 2023 et se terminer le soir de l'assemblée publique de consultation, date limite jusqu'à laquelle toute personne pourra transmettre des commentaires et des questions écrits, par courriel ou par courrier.

11 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Samuel Boudreault et résolu la levée la séance à 21 h 30.

Le préfet

Le directeur général

Je, Daniel Turcotte, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

100-04-2023